

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Section genevoise

### 149<sup>e</sup> assemblée générale

*La section genevoise vient de lancer une importante action de promotion de la SIA, notamment au travers d'annonces paraissant dans la presse quotidienne. Il nous a paru que le moment était bien choisi pour savoir ce que pense de la SIA, à l'occasion de la récente assemblée générale, un journal plus proche de nos professions qu'une presse quotidienne souvent plus préoccupée de la rapidité que de l'approfondissement de l'information. Nous remercions le rédacteur en chef de l'hebdomadaire Entreprise romande, M. Didier Fleck, de l'aimable autorisation de publier ici le compte rendu paru le 1<sup>er</sup> avril dernier dans ce journal sous la signature de Philippe Zutter. Peut-on s'étonner que le mode de calcul des honoraires constitue l'élément essentiel de ses lignes?*

Rédaction

### *Les ingénieurs et les architectes vont revoir leur système de rémunération*

La 149<sup>e</sup> assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), section genevoise, a été l'occasion de jeter un regard sur l'année qui vient de s'écouler. 1993 a été notamment, comme l'a rappelé Carlo Steffen, président, une année particulièrement dure pour bon nombre de membres de la profession; l'espoir a cependant été émis que les «frémissements» ressentis en ce début d'année se concrétisent. Mais les participants à cette réunion se sont surtout penchés sur la question d'une révision du système de rémunération des ingénieurs et architectes, soit la mise en place d'un système d'autocontrôle, aussi bien vers le haut que vers le bas des honoraires.

Ce sujet, ainsi que celui concernant la mutation et l'évolution du marché, devaient d'ailleurs être amplement débattus après l'assemblée, au cours d'une table ronde. D'une manière générale, pour les invités à cette manifestation, le calcul des honoraires pour les différents modules de prestations ne doit plus être fondé sur le coût de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage, mais au contraire sur les prestations effectivement fournies et sur le résultat escompté. Une nouvelle forme de calcul des honoraires applicable à chaque module de prestations devra donc être créée.

### *Nécessité de références*

Christian Kunz, architecte, membre de la sous-commission MP 95 de la SIA chargée de la révision du système de calcul des honoraires des ingénieurs et architectes, relève qu'il a constaté que de très nombreuses offres de prix n'ont pas correspondu à la réalité. D'une manière générale, il importe tout d'abord de définir les besoins, puis d'établir les prestations. Il est nécessaire également qu'il y ait un répondant devant le maître de l'ouvrage. Et M. Kunz de souligner que les prestations pour la construction d'un garage diffèrent nettement de celles d'un hôpital. Il faut donc tout d'abord calculer, puis offrir. Et, dans la jungle des prix, il apparaît nécessaire de disposer de prix indicatifs constituant des références. Celles-ci devraient être liées au type de mission et ne plus dépendre du coût de la construction. Elles devraient être axées sur la prestation. Quant aux prix cartellaires, ils ne devraient plus être de mise.

### *Philippe Joye: l'attitude cartellaire, c'est fini*

Parmi les différentes interventions, celle de Rodolphe Garabédian, architecte genevois qui a enduré une expérience désagréable avec un plan de quar-

tier. Celui-ci a mis dix ans avant d'être accepté, ce qui a nécessité de nombreuses heures de travail souvent non payées pour donner finalement une moyenne horaire d'honoraires de 50 francs.

Et pourtant, lui répond le conseiller d'Etat Philippe Joye, ce prix-là constitue un véritable pactole en Hongrie, pays dans lequel on fait déjà de la sous-traitance. Le chef du Département des travaux publics relève en outre que, pour les constructions lourdes, le mètre cube SIA devrait être abaissé de 480-500 francs (son niveau actuel) à 350 francs. S'ils restent trop gourmands, les architectes genevois risquent de perdre de substantielles parts de marché. Notamment celle de la clientèle des organisations internationales, qui commencent à être surveillées de près par leur commission aux affaires étrangères. Toute attitude cartellaire appartient au passé, la bataille européenne s'annonce, il faut regarder à l'extérieur, a affirmé M. Joye.

Philippe Zutter

## SIA vaudoise

### Candidature

M. José-Angel Gonzales, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1980 (Parrains: MM. Martial Chabloz et Jean-Claude Rosset) Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.* Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise au Comité central de la SIA à Zurich.